

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 18 MARS 1841.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice de 1841.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à notre examen le Budget des Travaux Publics ; nous venons vous soumettre nos vues et nos idées sur ce Budget :

Dans les autres pays constitutionnels, on présente simultanément tous les Budgets de dépenses, et le Budget des voies et moyens : le plus léger examen suffit pour établir une balance entre les recettes et les dépenses. En Belgique nous ne sommes pas parvenus à ce point, malgré les nombreuses observations et réclamations qui ont été faites à ce sujet. Les Budgets sont présentés les uns après les autres, le premier est souvent voté trois, quatre et même cinq mois avant le dernier ; les crédits provisoires viennent compliquer la question ; il faut une véritable étude pour arriver à se former une idée bien nette de l'état financier du pays.

Le Budget des Travaux publics est le dernier qui vous soit soumis : avant de procéder à son examen spécial, nous pensons, Messieurs, qu'il ne sera point hors de propos de vous mettre sous les yeux les chiffres de tous les Budgets, votés par la Chambre des Représentants pour l'exercice de 1841, et dont celui-ci est le complément et la clôture.

Les Budgets de la Dette publique, des Dotations, de la Justice, des Affaires Etrangères, de la Marine, de l'Intérieur, des Finances, des Remboursements et non valeurs, et enfin celui des Travaux publics qui nous occupe, sont portés ensemble au chiffre de 74,041,842 fr. 58 c.

On avait demandé pour le Budget de la Guerre un chiffre de 30,525,000 fr. ; mais attendu les économies que M. le Ministre se propose d'y introduire, on pense que la somme de 30 millions sera suffisante. 30,000,000 00

Le total des dépenses de l'état se monterait donc à 104,041,842 58

D'après le Budget voté et les prévisions, les voies et moyens pourraient procurer la somme de 101,397,031 00

L'insuffisance serait donc de 2,644,811 58

	Report.	2,644,811 58
<p>Le service de l'emprunt de 82,000,000 n'a point figuré tout entier au Budget de la Dette publique, parce que tout cet emprunt n'était point contracté : maintenant que c'est une affaire terminée, et que l'émission des obligations va avoir lieu, il faudra pourvoir au service complet des intérêts de cet emprunt. C'est un surcroît de dépense de</p>		
		1,200,000 »
Déficit.		<u>3,844,811 58</u>

Si vous réfléchissez, Messieurs, que dans le Budget des Voies et Moyens figurent encore des rentrées provenant du fonds d'industrie et des domaines vendus, pour une somme de plus de deux millions, vous pourrez sans exagération porter le déficit à 6 millions environ.

Deux moyens se présentaient pour établir l'équilibre : la voie des économies, que le pays appelle de tous ses vœux, non pas ces économies mesquines qui enlèvent à un fonctionnaire, ou à un militaire ses droits acquis, non pas de ces économies qui froissent tous les intérêts, mais des économies provenant d'un système d'administration mieux entendu, des économies provenant d'un système de réserve, qui sans ôter à l'armée de sa force, sans nuire à sa bonne organisation, aurait permis d'économiser quelques millions sur cette portion intéressante de notre organisation nationale.

On avait la voie de nouveaux impôts, c'est celle-là qu'on a adoptée : pour couvrir le déficit réel de 4,000,000 environ, on a présenté une surtaxe sur les distilleries qui produira pour le service courant. fr. 600,000

une loi de modification à la décharge des sucres, qui donnera. 200,000

les modifications au tarif des douanes présenteront. 500,000

la loi sur les transcriptions. 800,000

on pense que la loi qui autorise la remise de quelques pénalités apportera au trésor. 250,000

fr. 2,350,000

Dans la supposition même que les impôts ci-dessus soient votés par le Sénat, dans la supposition que les rentrées répondent aux prévisions de M. le Ministre, chose que nous sommes éloignés de croire, car en système financier, doubler la taxe est quelquefois bien loin de doubler le chiffre du revenu, il y aurait toujours insuffisance de seize à dix-sept cent mille francs. Pour parer à cette insuffisance, le Gouvernement avait proposé des surtaxes sur la bière, le café, etc. : ce dernier impôt a été rejeté, le Ministère a renoncé à l'autre.

Il restait les sucres, denrée éminemment imposable et qui aurait pu entrer dans les recettes pour une somme considérable : le Gouvernement n'ose point aborder cette question, et nous n'aurons point d'amélioration de ce chef au Budget de cette année.

Ainsi donc, Messieurs, c'est encore à la dette flottante que nous aurons recours pour établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses : le découvert du trésor qui est déjà porté au chiffre de 24 millions, sera encore augmenté de quelques millions ; il faudra autoriser une nouvelle émission de Bons du Trésor.

Sans doute, Messieurs, si on compare cette situation de nos finances, à celles des autres pays, on ne peut considérer notre position comme alarmante. Mais toujours est-il vrai, qu'il y avait lieu de restreindre les dépenses au lieu de les accroître.

Sans doute toutes les améliorations présentées à nos voies de communications sont bonnes et utiles, mais faut-il arriver en quelques années, à un état de perfectionnement qui ne laisse rien à faire à nos enfans, faut-il grever le présent au profit de l'avenir ?

Voilà, Messieurs, nos réflexions générales sur tous les budgets et notamment sur celui des Travaux publics.

Nous arrivons maintenant aux chiffres des articles. Nous passerons sous silence ceux qui n'ont point attiré notre attention ; mais nous fixerons vos regards sur ceux qui doivent donner lieu à un examen plus sérieux.

Nous vous ferons remarquer que le chiffre de 12,000 francs pour loyer de l'Hôtel du Ministère, y est porté par erreur à cette somme. Il faut lire 9,000.

A propos de l'article 2, nous appelons votre attention sur la propension du Gouvernement à augmenter le nombre des employés, et à majorer les traitemens, surtout dans la classe la plus élevée des fonctionnaires.

Nous vous signalons encore le chiffre de 60,000 francs, *ameublement de l'Hôtel du Ministère* : la dépense est déjà effectuée et pourtant elle n'a point été votée par les Chambres ; votre Commission pense que c'est entrer dans une mauvaise voie, que d'effectuer la dépense avant d'en avoir obtenu l'assentiment de la législature. Elle engage le Gouvernement à ne plus suivre la même marche à l'avenir.

Nous pensons que s'il s'était agi de meubler un hôtel appartenant à l'État, la somme de soixante-huit mille francs employée à cet usage, ne serait point trop élevée, mais il fallait pourvoir à un espèce de provisoire ; si le mobilier de l'hôtel actuel, qui n'est qu'une habitation particulière, devait être transféré dans un véritable hôtel appartenant à l'État, il y aurait moitié de déchet dans la valeur de ce mobilier.

Nous rappellerons encore ici, ce qui a été dit par votre Commission des Finances : les mobiliers des différens hôtels occupés par des fonctionnaires de l'État prennent une telle importance, qu'il convient d'en assurer la conservation, au moyen d'inventaires déposés à la Cour des Comptes : votre commission en fait la demande formelle.

Il nous reste à vous parler, Messieurs, du chiffre de 289,880 fr. pétitionné pour la Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg : nous sommes éloignés de méconnaître l'utilité des travaux à effectuer à la Meuse, nous sommes éloignés de nous opposer à l'allocation du chiffre ; nous vous ferons seulement observer, que cette somme n'est qu'une faible partie de celle qui sera nécessaire pour les travaux de la Meuse, et qu'en votant le chiffre, vous posez la première pierre de travaux qui entraîneront peut-être une dépense de plusieurs millions.

En résumé, Messieurs, considérant que le Budget des Travaux publics a subi de notables réductions par le vote de l'autre Chambre, et qu'en présentant des amendemens en cette saison où les travaux commencent de toute part, ce serait entraver la marche de l'administration, la majorité de votre Commission vous propose l'adoption pure et simple de ce Budget.

Vicomte DESMANET DE BIESME.

Comte DE BRIEY.

H. DELLAFAILLE.

Baron DE PELICHY-VANHUERNE.

DUMON DUMORTIER, *rapporteur*.